



Tester son éligibilité au Haut débit

Depuis 2022, WiGard, le réseau Très Haut Débit du Conseil départemental relie 257 000 foyers et entreprises sur 305 communes gardoises. Vous souhaitez connaître votre éligibilité à ce réseau ? Suivez la procédure ...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental du Gard s'est engagé à apporter la fibre aux foyers et entreprises dans les 305 communes gardoises non concernées par le programme national très haut débit (programme qui prévoit le déploiement de la fibre par des opérateurs privés dans les zones urbanisées appelée zones AMII - Appel à Manifestation d'intention d'investissement).

Pour qui ?

Les foyers et entreprises des 305 communes raccordées par WiGard, le réseau Très haut débit du Conseil départemental du Gard.

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur wigardfibre.fr (onglet test d'éligibilité).

Pour s'abonner, il suffit de contacter ensuite le Fournisseur d'accès internet (FAI) de votre choix.

Le coût du raccordement est très souvent pris en charge dans son offre d'abonnement. Si des travaux sont nécessaires en partie privative (tranchée) pour pénétrer dans le logement, le coût sera alors à la charge du propriétaire.



Qui contacter ?

- **Pour un dommage réseau (hors zone AMII)** : déclaration en ligne sur wigardfibre.fr
- **Pour une nouvelle construction** : déclaration en ligne sur wigardfibre.fr
- **Pour l'installation** : le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de votre choix



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76